



Courir à Saint Grégoire
B.P. 86338
35763 Saint Grégoire Cedex
<http://www.courirsg.fr>

Président : Jean-Pierre PEN jpp.csg@gmail.com 02.99.68.89.32
Secrétaire : Cathy FEVRIER fevrier.jyc@wanadoo.fr 02.99.68.71.13

Bulletin d'adhésion saison 2018-2019

<u>Nom</u>	
<u>Prénom</u>	
<u>Adresse</u>	
<u>Date de naissance</u>	
<u>Téléphone</u>	
<u>Adresse e-mail</u>	
<p>Le Règlement Général sur la Protection des Données n° 2016/679 (RGPD) est entré en vigueur le 25 mai 2018 dans tous les pays de l'Union Européenne. Il vous permet de bénéficier de nouveaux droits sur vos données personnelles. L'association COURIR A SAINT GREGOIRE collecte des informations personnelles dans son fichier des adhérents à des fins de communication interne à l'association. En signant en bas de ce bulletin d'adhésion, sous les horaires de rendez-vous, j'accepte cette collecte et je reconnais avoir pris connaissance des conditions de l'assurance.</p>	

Les conditions d'adhésion sont les suivantes :

- une cotisation de 20 euros
- un certificat d'aptitude à la course à pied couvrant toute la saison
- une photo d'identité (*si possible, en format .jpeg*)

Précision sur le certificat médical

Pour participer à une épreuve de course à pied, il vous faudra présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport (ou athlétisme) en compétition datant de moins d'un an.

Pour les licenciés, la présentation de ce certificat médical n'est exigée que tous les trois ans, c'est-à-dire lors d'un renouvellement d'une licence sur trois.

Assurance

Courir à St Grégoire a souscrit auprès de l'assureur de la Fédération Française d'Athlétisme un contrat d'assurance responsabilité civile pour couvrir les préjudices dont l'association pourrait être tenue pour responsable.

Les dommages corporels auxquels vous pouvez être exposé dans le cadre des entraînements ou des compétitions ne sont pas couverts par l'association.

Il vous incombe de vous assurer personnellement auprès de votre assureur. Les titulaires d'une licence FFA compétition ou Athlé Running ont la possibilité de souscrire une garantie « accident corporel de base ».

Les rendez vous

- Dimanche matin 9h30 à l'écluse de Robinson
- Mardi et Jeudi soir 18h30 devant l'école Paul Emile Victor. (entraînements encadrés)
- Mardi et Jeudi matin 9h00 à l'écluse de Robinson, groupes de différents niveaux

Date et signature de l'adhérent :

